

Rapport d'activités

2015-2016



Multi-Femmes

Fondée en 1977

Table des matières

Mot de la présidente	3
Mot de la coordonnatrice	4
Présentation de Multi-Femmes Portrait historique : une tranche d'histoire de 1977 à 1988	5
Mission, objectifs, structure organisationnelle	8
Services	10
Un peu de statistiques	11
Services auprès des femmes hébergées	12
Services auprès des mères et des enfants	14
Services externes	18
Services externes, suivi post-hébergement	20
Activités de fin de semaine	22
Sensibilisation et promotion	23
Financement	24
Vie associative et participative	25
Hommage à Line Quirion	28
Conclusion	29
Annexe A : Statistiques	30
Annexe B : Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, principales constatations	36

Mot de la présidente

Chères membres,

Il me fait grandement plaisir de vous présenter le rapport d'activités 2015-2016 de Multi-Femmes. La dernière année a été caractérisée par de nombreux changements et ajustements au sein de l'organisme. Il faut penser à la nouvelle politique des conditions de travail, aux nouveaux horaires qu'a amenés la cogestion et à la formation de divers comités. Encore une fois cette année, l'équipe de travailleuses a fait confiance au conseil d'administration et a démontré beaucoup d'ouverture et de souplesse. Malgré l'ampleur de tous ces changements, l'équipe a su s'adapter tout en continuant son bon travail auprès des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

Comme vous le savez, la force d'un organisme repose sur toutes les composantes de l'équipe de travail. C'est pour cette raison que je ne peux passer sous silence le travail acharné de la coordonnatrice. Sa longue expérience en maison d'hébergement transparait dans chacune de ses décisions et de ses interventions. Sa capacité à ne prendre rien personnel et à solidariser l'équipe au quotidien est ce dont l'organisme avait besoin. Et finalement, sa plus grande force est sans aucun doute le fait qu'elle ne perde jamais de vue la mission de Multi-Femmes.

J'en profite également pour vous informer que tous les sièges du conseil d'administration ont été comblés dans la dernière année et qu'une énergie des plus positive y règne. Ainsi, je suis très fière de vous annoncer que la prochaine année s'annonce remplie de possibilités et aura comme principal objectif de consolider tous les changements entamés dans les derniers temps.

Finalement, je tiens à souligner la force et le courage des femmes et des enfants qui transitent par l'organisme. C'est grâce à elles et à eux que nous maintenons notre grande motivation et que Multi-Femmes trouve sa raison d'être.

En remerciant toutes les femmes impliquées, je vous souhaite une excellente lecture !

Marie-Ève Sirard
Présidente du conseil d'administration

Mot de la coordonnatrice

Cela me fait grandement plaisir de faire le bilan de l'année 2015-2016. Grâce à toute l'énergie qui a été mise par le conseil d'administration et par l'équipe, beaucoup d'activités ont été réalisées afin de répondre aux besoins exprimés par les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants qui demandent de l'aide chaque année à Multi-Femmes.

Nous avons eu du changement cette année au sein de l'équipe de travail et je suis heureuse de dire qu'un vent de fraîcheur s'est levé. Nous avons fini le travail du Comité de suivi, avec l'appui des membres du conseil d'administration, et avons implanté la nouvelle structure de fonctionnement de Multi-Femmes et je considère que ça été un succès.

Cette année, Multi-Femmes a souhaité être accompagné par une ressource externe dans une démarche de planification stratégique, pour les 3 années à venir, réunissant l'équipe de travail et les membres du CA.

Déjà, en 2014-2015, Multi-Femmes avait fait un travail important de restructuration : changement du mode de fonctionnement de l'organisation, adoption de politiques, etc. La démarche de planification stratégique sera en continuité et nous y intégrerons le travail du Comité de suivi.

De plus, en 2015-2016, je suis fière de mentionner le travail déployé par la responsable du volet sensibilisation, communication et promotion conjointement avec le comité de lecture, sur le développement du premier site web de Multi-Femmes. À l'aube de l'année 2016-2017, Multi-Femmes aura son site Internet.

En conclusion, je souhaite souligner tant le merveilleux travail de l'équipe que le soutien des membres du CA. Sur ce, je vous souhaite une très bonne lecture et j'espère que vous serez en mesure de constater le travail formidable qui a été accompli.

Rosa Miranda
Coordonnatrice



Présentation de Multi-Femmes

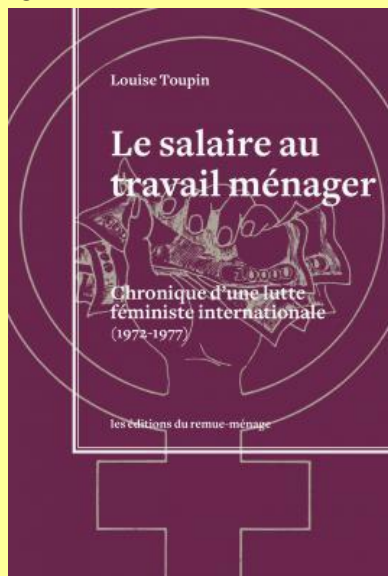
Portrait historique : une tranche d'histoire de 1970 à 1988

1970-1976

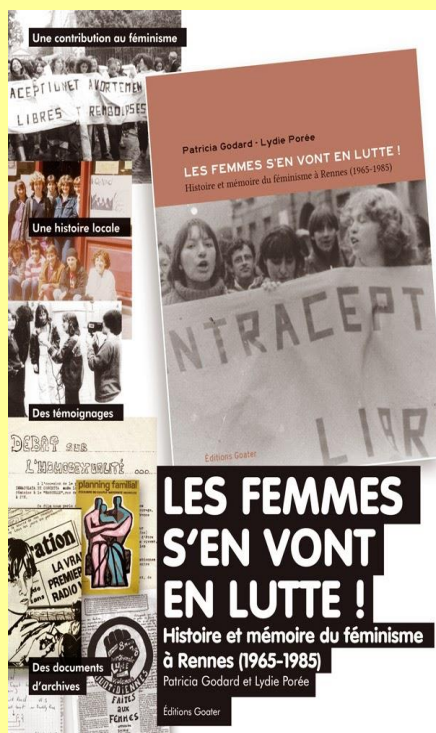


Au milieu des années 1970, il y avait un grand nombre de militantes bénévoles, la cause des femmes était portée par ce militantisme. Il fallait militer pour tout parce que les femmes avaient peu de services et d'aide. La problématique entourant la violence conjugale est alors peu ou pas reconnue. Les femmes violentées correspondent à une nouvelle population dans les quelques lieux d'hébergement qui existent alors pour les gens en difficulté, plusieurs de ces refuges étant tenus par des communautés religieuses. Le personnel de ces maisons d'hébergement ne sait pas vraiment comment intervenir auprès de ces femmes. Le livre sur la première maison d'hébergement en Angleterre, « Crie moins fort, les voisins vont t'entendre » de Eryn Pizzey, sert de référence aux militantes mais elles n'y trouvent pas de cadre théorique ni de conseils pratiques sur les façons d'intervenir auprès des victimes de violence conjugale. Dès 1975, l'idée de la création d'une maison d'hébergement est le projet du « Centre de la femme nouvelle », un centre de références pour femmes offrant des services juridiques et qui est aussi un lieu de réflexion sur des questions politiques, telles que l'avortement et la violence conjugale. Des femmes avocates et d'autres personnes du milieu juridique comprennent rapidement qu'une femme qui habite avec un conjoint violent ne peut pas entamer des démarches de divorce et de garde d'enfant. Elles sentent le besoin

1977



1980



de protéger ces femmes et certaines vont même jusqu'à les amener chez elles, car elles craignent les réactions du mari ou du conjoint violent.

Mettre sur pied une maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, apparaît comme le dossier le « plus politique » pour le Centre de la femme nouvelle et en 1977 il saisit l'occasion pour réaliser ce « projet ». Plusieurs communautés religieuses appuient les projets d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, « on ne peut pas le passer sous silence, les maisons d'hébergement ont été soutenues par des communautés religieuses ». Le premier nom donné à la nouvelle maison d'hébergement est celui du « Centre refuge Montréal ». Tout était à faire, il fallait sensibiliser la population et les institutions. À cette époque au Québec, les maisons sont les premières à lever le voile sur la violence conjugale, à dénoncer la situation et à demander aux autorités de s'attaquer à ce problème.

Les fondatrices et les militantes doivent s'asseoir et réfléchir aux vrais besoins des femmes hébergées et des enfants. Il faut penser à la sécurité des femmes, à la gestion d'une maison avec plusieurs groupes sociaux et ethniques. Il faut également permettre aux femmes d'avoir des moments d'intimité avec leurs enfants. Le travail des bénévoles s'avère essentiel pour la survie de la maison et pour le confort et la sécurité des femmes et de leurs enfants. Elles prennent en charge les enfants quand les femmes sortent pour leurs démarches. Elles assurent une présence continue à la maison et organisent différentes activités.

L'équipe mène plusieurs dossiers de front comme la question des droits des femmes et aussi la reconnaissance de la problématique de la violence conjugale sur la scène publique. Ce travail se fait en collaboration avec le « Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes en difficulté ».

Il faut expliquer aux policiers le mandat des maisons d'hébergement et ce qu'on attend d'eux, accompagner les femmes dans leurs démarches, s'assurer qu'elles ont droit à des avocates sensibilisées à la problématique de la violence conjugale.

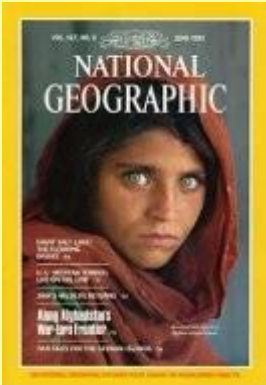
L'achat d'une maison s'effectue en 1980.

1984



Le Centre refuge Montréal, devient Multi-Femmes inc. (MF). La nouvelle appellation vient d'une volonté de souligner que cette maison accepte des femmes de toutes classes sociales et de toutes origines ethniques.

1985



Criminalisation de la violence conjugale. Avant cette date, battre son voisin était criminel, mais battre sa femme ne l'était pas, on considérait ces actes comme faisant partie des « histoires de ménage ».

1988



Mise en place d'une ligne téléphonique d'écoute pour les femmes victimes de violence conjugale : SOS VIOLENCE CONJUGALE

Mission, objectifs, valeurs et structure organisationnelle

1. Mission

Multi-Femmes est un organisme communautaire et à but non lucratif. Sa mission principale est de venir en aide aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, en leur offrant hébergement, sécurité, écoute, soutien et réconfort. Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires de Multi-Femmes.

2. Objectifs généraux

1. Assurer la sécurité physique des femmes victimes de violence conjugale et celle de leurs enfants;
2. Assurer aux femmes et à leurs enfants un climat de compréhension durant leur séjour;
3. Offrir une approche globale d'intervention;
4. Briser l'isolement des femmes;
5. Viser l'autonomie et la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie;
6. Contribuer à l'amélioration de la condition de vie des femmes;
7. Intervenir pour l'égalité de la femme sur les plans économique, politique, social et culturel;
8. Favoriser le dialogue mère/enfant sur une base de rapports égalitaires;
9. Sensibiliser la population à la problématique de la violence conjugale;
10. Prévenir la violence au sein de la famille;
11. Prévenir la violence chez les jeunes.

3. Valeurs qui reflètent les attentes de Multi-Femmes à l'égard de ses membres.

a. Le rapport égalitaire

Rapport dans lequel on considère l'autre personne comme son égal et qu'on ne tente pas d'inférioriser; non plus de se servir de la différence de l'autre personne pour exercer son pouvoir. Rapport dans lequel le processus est tout aussi important, sinon plus, que son résultat. Le rapport égalitaire permet aux personnes de s'exprimer et de négocier pour le mieux de la situation (coopération) et non pour satisfaire le pouvoir de l'un sur l'autre (compétition malsaine).

b. La solidarité

Lien de mutualité et de réciprocité qui se développe entre des personnes ou des groupes d'individus en fonction d'un intérêt commun.

c. L'alliance

Capacité et désir de partager son analyse, volonté de développer un lien de confiance mutuelle, qui favorise l'autonomie et la reprise de pouvoir, garder un intérêt réel pour l'autre, malgré et au-delà de ses réactions apparentes.

d. La transparence

Qualité d'exprimer la vérité sans la transformer, d'assurer la visibilité et la clarté dans les règles, les politiques et les procédures, d'assurer la connaissance des rôles et responsabilités de chacune.

e. Le respect

Sentiment qui porte à valoriser la femme, à la reconnaître comme une personne ayant de la valeur et de la dignité, à la considérer comme une personne acceptable, telle qu'elle est.

f. La coopération

Manifester un intérêt réel pour ses besoins et droits et ceux des autres dans le but de développer des rapports le plus égalitaires possible. La coopération est une valeur, une façon d'être et de faire, qui vise à faire obstruction aux valeurs sociales dominantes (individualisme, compétition, performance et surconsommation). Pour y arriver, la coopération applique les règles suivantes : pas de secrets, pas de mensonges, pas de jeux de pouvoir, pas de sauvetage.

g. L'autonomie

Acquisition et développement du pouvoir personnel, individuel et collectif. L'autonomie, c'est expérimenter un processus décisionnel qui demande conscience et réflexion et qui mène à une action cohérente, constructive et durable.

h. La liberté

Absence de toute contrainte physique ou morale sur notre volonté, c'est donc l'expression de notre volonté indépendante de toute détermination. Être libre, c'est pouvoir faire ce que nous voulons, c'est agir selon notre propre volonté et refuser la soumission à toute cause externe, à tout commandement.

i. La justice sociale

La recherche d'une certaine égalité économique. La valeur est allée bien au-delà du thème économique et égalitaire. La justice sociale doit aussi se charger d'éviter ou d'amoindrir les grands maux que produisent, entre autres, le machisme, le racisme, la xénophobie, l'homophobie.



4. Structure organisationnelle

Le modèle de gestion ayant été retenu par le conseil d'administration et l'équipe de travail est celui de la cogestion. Ce modèle a été choisi comme le plus approprié au genre de gestion que Multi-Femmes voulait se donner.

Ce qui est intéressant dans la cogestion, c'est que les responsabilités sont partagées et que l'équipe est au cœur des décisions, même si le conseil d'administration reste imputable des décisions de l'organisation.

5. Conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de sept (7) membres, cinq représentantes de la communauté, une représentante des travailleuses et une représentante des anciennes résidentes. La coordonnatrice siège d'office au CA, mais sans avoir droit de vote.

Le Conseil d'administration a tenu 9 réunions entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016.

Cette année, le conseil d'administration se verra solliciter très souvent dans le cadre de la planification stratégique. Pour cette raison, nous tenons à remercier d'avance chacune de ces femmes engagées qui ne comptent jamais les heures bénévoles accordées à Multi-Femmes.

6. Équipe de travail

Toutes les réalisations de l'année n'auraient pas été possibles sans l'équipe de Multi-Femmes. Un énorme merci pour votre professionnalisme, votre passion et votre dévouement.

Nous tenons à remercier les travailleuses de Multi-Femmes pour leurs compétences et leur implication. Nous avons la chance d'avoir une équipe formidable et capable de relever de nombreux défis.

Les postes occupés à temps plein sont les suivants :

1 coordonnatrice, 1 adjointe administrative, 4 intervenantes auprès des femmes, 2 intervenantes jeunesse/mère-enfant, 3 intervenantes de nuit, 1 intervenante et demie aux services externes auprès des femmes, le demi poste de l'externe se décomposant ainsi :

vendredi et lundi à l'externe et samedi et dimanche à l'interne, 1 intervenante responsable du volet sensibilisation et promotion, également à l'horaire la fin de semaine.

Toutes les intervenantes de jour, la coordonnatrice, l'adjointe administrative assistent aux réunions d'équipe hebdomadaires, les mercredis après-midi. Des réunions d'équipe élargie, incluant les intervenantes de nuit et de fin de semaine ont lieu chaque 6 semaines, de manière à favoriser la participation aux décisions et la consolidation des liens dans l'équipe. En moyenne, les travailleuses ont été en réunion 40 jours dans l'année.

Les mardis après-midi, les intervenantes auprès des femmes et les intervenantes jeunesse, de l'interne et de l'externe, se réunissent pour faire l'analyse sur l'intervention à Multi-Femmes. Elles se sont réunies 40 fois en moyenne.

Services

D'une part, Multi-Femmes offre, à l'interne, aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants, des services 24 heures par jour et sept jours par semaine, tout au long de l'année, qu'il s'agisse d'un hébergement, d'une consultation téléphonique ou de références à d'autres ressources. Nous pouvons héberger jusqu'à six femmes et neuf enfants. Tous les services sont gratuits.

Lors de leur séjour, pouvant varier de quelques jours à quelques mois, les femmes hébergées bénéficient d'interventions formelles ou informelles, individuelles ou de groupe. Elles peuvent également être accompagnées lors de leurs démarches : judiciaires, d'immigration, récupération de leurs effets personnels, etc.

D'autre part, les services externes, sont ceux que nous rendons aux femmes et à leurs enfants, sans qu'ils aient besoin d'hébergement.

Nous accompagnons aussi des femmes ayant été hébergées à Multi-Femmes et ayant besoin d'un accompagnement psychosocial après avoir quitté la maison. Elles bénéficient de ce que nous appelons des services post-hébergement.

Un peu de statistiques

En 2015-2016

1. 68 femmes et 66 enfants ont été admis en hébergement, soit un total de 134 personnes.
2. Nous avons eu 192 demandes d'admission : 68 ont été acceptées et 124 ont été refusées.

3. La durée moyenne de séjour a été de 31 jours.
4. Le taux d'occupation a été de 84 %.
5. 352 consultations téléphoniques ont été reçues à la maison d'hébergement.
6. 71% des femmes hébergées nous ont été référées par SOS Violence conjugale.
7. 43 % des femmes hébergées ont entre 18 et 30 ans.
8. Un peu plus de 40% des femmes hébergées sont mariées.
9. 38% des femmes hébergées ont comme revenu l'aide sociale.
10. Un peu plus de la moitié (51%) des femmes hébergées proviennent de l'extérieur du Canada.



Services auprès des femmes hébergées

1. Rencontres individuelles, de groupe et accompagnements

Dans le but de travailler dans le même sens que la femme et dans une optique d'autonomisation, de reprise de pouvoir et de restructuration de son estime personnelle, les intervenantes élaborent un plan d'intervention avec chacune d'elle.

Les intervenantes travaillent selon l'approche féministe, à partir du vécu de violence de la femme. La même approche, doublée de la défense des droits, s'inscrit lors des accompagnements dans les démarches (Cour civile, criminelle, avocat-e, récupération des effets personnels, etc.)

a. Rencontres individuelles

Nous abordons plusieurs thématiques lors des rencontres individuelles, selon le rythme de la femme : cycle de la violence conjugale, le potentiel de l'homme violent, ce qu'elles veulent et ne veulent plus d'une relation amoureuse, les conséquences de la violence sur leur vie et sur leurs enfants, la monoparentalité, etc.

Au niveau des démarches, elles varient selon la situation de la femme. On peut, entre autres, faire divers accompagnements, apporter du soutien pour les demandes d'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) ou des références en maison de 2e étape. Il peut aussi y avoir des démarches en lien avec le volet immigration. Ces nombreuses actions auxquelles les femmes font face leur donnent l'occasion de reprendre du pouvoir sur leur vie, que ce soit en allant fermer un compte de banque conjoint, résilier un bail, ou récupérer leurs effets personnels.

Les rencontres individuelles, formelles et informelles, nous donnent l'opportunité de créer le lien de confiance avec la femme, essentiel à notre travail.

Cette année, les intervenantes femmes ont fait **523** rencontres individuelles.

Toutes ces rencontres servent à répondre aux demandes ponctuelles des femmes et à assurer un service qui tient compte de leurs besoins.

En 2015-2016, **24** accompagnements ont été réalisés dans le cadre de l'intervention auprès des femmes uniquement.

b. Rencontres de groupe

Chaque semaine, une rencontre collective obligatoire, la **Couleur de mon Ciel**, a lieu avec les femmes et une intervenante. Cette rencontre de groupe a pour objectif de permettre aux femmes hébergées de s'exprimer sur la vie communautaire à la maison afin de résoudre certaines difficultés et réduire les tensions liées à la vie commune. Cette rencontre a aussi pour but de répartir les tâches et soupers de la semaine entre les résidentes de la maison. Certaines mini-activités brise-glace ou sur différents thèmes sont parfois intégrées au début ou à la fin de ces Couleur de mon Ciel, dans le but de développer les liens de confiance, la solidarité entre les femmes, ainsi que le partage du vécu. Ces mini-activités sont souvent bien appréciées par les femmes hébergées. Cette année, il y a eu **49** Couleur de mon Ciel.

Des rencontres thématiques, non obligatoires, ont été organisées à **4** reprises durant l'année. Les thèmes varient selon les besoins du groupe en place, mais peuvent aussi être suggérés par les intervenantes. Cette année, les thèmes principalement abordés ont été le cycle de la violence conjugale, le potentiel de l'homme violent, la séparation/divorce vs la violence.

La maison a organisé **3** soupers communautaires : Fête d'été des enfants, Halloween et la Fête de Noël. Ces événements réunissent à la fois des femmes hébergées, d'anciennes résidentes ainsi que leurs enfants. Ces trois événements ont favorisé la participation de **57** femmes et **82**

enfants. Les soupers communautaires nous permettent aussi de prendre des nouvelles des ex-femmes hébergées et de leurs enfants, de conserver le lien avec elles. Il va sans dire que les anciennes hébergées et les enfants aiment beaucoup ces événements, qui leur permettent souvent de briser l'isolement.



Services auprès des mères et des enfants

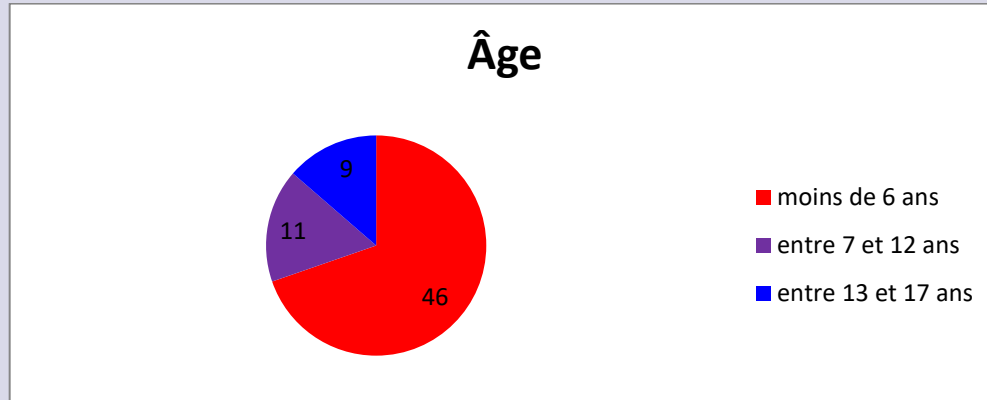
1. Service auprès des mères et des enfants

La violence conjugale cause des conséquences importantes sur les mères et les enfants qui la subissent. Notamment en ce qui touche l'estime de soi dans le rôle de mère, mais également en ce qui a trait à la confiance en son autorité parentale. La mère est souvent dénigrée par le partenaire violent, et ce, devant les enfants. La violence a également des impacts majeurs sur le lien mère-enfant, lequel est souvent à reconstruire suite à la violence conjugale. Le rôle des intervenantes mère-enfant est d'accompagner les femmes et les enfants à rebâtir leur nouvelle famille monoparentale dans un nouveau contexte exempt de violence.

Le contexte de violence conjugale amène également la mère et l'enfant à mettre en place des mécanismes de protection, nécessaires pour leur survie physique ou psychologique dans le contexte de violence. Ces mécanismes persistent souvent en dehors du contexte de violence et deviennent alors problématiques pour le lien mère-enfant. Nous intervenons donc également à déconstruire ces mécanismes avec les familles hébergées. À Multi-Femmes, deux intervenantes occupent un poste pour le volet mère-enfant : l'une est à temps plein à la maison d'hébergement, l'autre partage son horaire entre des suivis internes et des suivis en externe avec des familles continuant avec un suivi en post-hébergement, ou encore des familles n'ayant pas été hébergées mais souhaitant bénéficier des services.

Cette année, 36 mères et 66 enfants ont reçu des services à Multi-Femmes. Parmi les enfants, 46 étaient âgés de moins de 6 ans, 11 étaient âgés entre 7 et 12 ans, et 9 étaient âgés entre 13 et 17 ans. Les rencontres se font de façon individuelle, avec une moyenne d'une fois par

semaine pour les mamans, ainsi qu'auprès des enfants, quand ceux-ci sont âgés de plus de 5 ans. Parfois, la mère est rencontrée avec ses enfants, ce pour différentes raisons. Notamment lorsque l'enfant désire ouvrir un sujet avec sa mère en étant accompagné, ou encore lorsque nous expliquons les règlements pour enfants à la famille, et les informons du fonctionnement de la maison en début de séjour.



2. Services d'intervention

a. Les mères

Les intervenantes mère-enfant accompagnent les mamans dans leurs différentes démarches. Ces accompagnements ont pour fonction première d'offrir un soutien aux mères lors de rencontres ou de procédures de Cour, souvent éprouvantes pour elles. Elles servent aussi à faire de la défense de droits, notamment en échangeant avec des professionnels d'autres milieux, afin de les sensibiliser à la réalité de la violence conjugale. Dans tous ces cas, être présentes auprès des mères dans leurs démarches, permet de souligner avec elles tout le pouvoir qu'elles reprennent sur leur vie à travers ces procédures.

Cette année, nous avons effectué 15 accompagnements :

- 1 chez l'avocat-e
- 12 en lien avec la DPJ
- 2 rencontres multidisciplinaires

b. Les enfants

Les interventions auprès des enfants visent à créer un sentiment de sécurité chez l'enfant, de leur offrir un espace de parole en lien avec les conséquences de l'exposition à la violence conjugale, et de faire des activités pour renforcer l'estime de soi et la résilience. Lorsque les mères sont en accord avec le fait de nommer la violence conjugale, nous sensibilisons les

enfants aux différents types de violence, que ce soit à l'école ou à la maison, et au fait que celle-ci est inacceptable. Avec tous les enfants, nous établissons des scénarios de protection : identifier leurs personnes ressources pour en parler, dénoncer, s'ils sont victimes ou témoins d'un type de violence dans le futur.

c. Autres services

Répits et gardiennage

Nous offrons des répits pour les mères, à raison de 4 heures par semaine. Nous encourageons les mamans à prendre ce moment pour penser à elles et se ressourcer en tant que femme. Durant ces répits, des gardiennes viennent à la maison d'hébergement afin de faire des activités avec les enfants. Elles font également des sorties avec eux, au parc ou à la piscine par exemple. Les gardiennes s'occupent également des enfants durant deux heures, lors de la rencontre de groupe hebdomadaire, la Couleur de mon Ciel.

Nous travaillons également en partenariat avec la garderie "La Pirouette", qui offre généralement 2 demi-journées par semaine aux enfants en bas âge, pour un coût très symbolique.

3. Emploi Été Canada (EEC)

Cette année encore, nous avons eu la chance de bénéficier de la présence d'une étudiante soutenue par Emploi Été Canada, durant 6 semaines au cours de l'été. Celle-ci nous a accompagnées au Camp d'été, puis à la maison d'hébergement, organisant différentes activités auprès des enfants. Sa présence durant cette période de congé scolaire contribue de façon significative au volet mère-enfant de Multi-Femmes.

4. Activités collectives mère-enfant

Les intervenantes mère-enfant organisent des sorties avec les enfants, telles qu'aller au cinéma, au parc, à la piscine, etc. Elles organisent également des sorties collectives avec les mères et les enfants. Cette année, elles ont organisé 3 sorties familiales :

- a.** Le camp d'été en juin 2015, au Camp St-Urbain à Chersey : 22 femmes et 26 enfants ont participé. Ces familles, vivant dans un contexte financier souvent difficile, ont ainsi pu profiter d'un moment de plaisir où resserrer le lien mère-enfant. Des activités de canots, de pédalos, de tir-à-l'arc, de randonnées en forêt ont été organisées. Une soirée discothèque a également eu lieu.
- b.** 12 femmes et 28 enfants étaient présents à la fête d'Halloween en octobre, déguisés de leurs plus flamboyants atours.

- c. Finalement, une grande fête de Noël a eu lieu en décembre à la salle communautaire L'Entre-gens. Mère Noël et ses lutins ont distribué de nombreux cadeaux aux 23 femmes et 28 enfants présents. Un dîner chaud a été servi, faisant ensuite place à une activité karaoké-danse qui a eu beaucoup de succès.

Nous avons eu la chance de pouvoir offrir ces cadeaux aux enfants et aux femmes grâce à de généreux donateurs : **Tea Toys, Opération Père Noël et Shoe box**. Nous tenons à les remercier pour leur générosité cette année encore. Ces dons nous permettent d'offrir des cadeaux à Noël, mais sont également utilisés lors des anniversaires des enfants hébergés au courant de l'année.

5. Investissements pour les mères et les enfants

Finalement, le volet mère-enfant nécessite du matériel qui sert de support aux interventions et aux activités mère-enfant. Cette année, afin de renforcer la qualité du matériel d'intervention, nous avons investi dans :

- Matériel d'art;
- Achat de livres de références pour les mères et des contes éducatifs pour enfants;
- Jeux éducatifs;
- Matériel d'intervention par thématique.



Services externes

Les services externes offrent du soutien aux femmes n'ayant pas été hébergées chez nous, mais qui ont pu, par ailleurs, l'être dans une autre maison d'hébergement.

Certaines femmes ont besoin d'un soutien ponctuel en sortant de la maison d'hébergement, afin de faire la transition avec leur nouvelle vie. La reprise de pouvoir, optique avec laquelle nous travaillons « à l'interne » se poursuit après l'hébergement afin de permettre aux femmes de développer leur pleine autonomie.

D'autres demandent des services à « l'externe » alors que leur mère a été hébergée chez nous il y a plusieurs années. Ces femmes étaient des enfants victimes. Multi-Femmes a accompagné leur mère pour sortir du milieu de violence, et le lien de confiance s'est créé. Pour plusieurs, Multi-Femmes est un lieu de référence offrant réconfort et sécurité.

Quelques femmes, après l'hébergement, nécessitent un appui plus soutenu en raison de la violence conjugale post-séparation, particulièrement présente lorsqu'il y a des enfants. Les procédures de garde, notamment, engendrent souvent un important lot de stress, surtout lorsque l'enfant est utilisé pour atteindre la mère ou lorsqu'il y a aliénation parentale. Les procédures au criminel peuvent être également éprouvantes, et les services externes assurent dans ce domaine une présence importante pour les femmes.

Un grand nombre de femmes est référé par SOS violence conjugale. Parfois, ces femmes appellent à l'interne pour une consultation téléphonique, par exemple lorsqu'elles se demandent si elles vivent de la violence conjugale, il peut alors leur être proposé de consulter à l'externe. Ainsi, nous aidons quelques femmes à démêler si elles vivent de la violence conjugale ou une relation conflictuelle, pouvant être parsemée d'actes de violence.

Quelques femmes viennent aussi pour quelques rencontres, surtout afin de se sentir validées qu'elles ont la bonne analyse et prennent des décisions éclairées répondant à leurs besoins et à ceux de leurs enfants. En effet, il est rarement facile, quand on est victime de violence conjugale, d'être sûre de ce qu'on vit. C'est le propre du phénomène.

Nous accompagnons quelques femmes sur plusieurs années, en raison par exemple de la longueur des procédures judiciaires, ou de la reconstruction à plusieurs niveaux, qu'elles doivent effectuer après avoir subi plusieurs années de violence conjugale. En sortir implique réorganiser presque complètement sa vie et nous leur offrons notre soutien tant au niveau de leur vécu que de leurs démarches à accomplir.

En termes de vécu, un besoin souvent nommé par les femmes est de ne pas « retomber » dans une relation violente. Comment faire pour détecter les signes avant-coureurs d'un homme contrôlant ? Comment interpréter la jalousie d'un nouveau partenaire ? Que faire si le conjoint est très présent sur les réseaux sociaux, ou envoie plusieurs textos par jour ?

La violence conjugale éloigne les femmes de ce qu'elles sont, en les faisant se centrer sur l'autre. Le travail de recentration sur soi n'est pas forcément facile à faire, surtout que les femmes sont encore beaucoup socialisées à se définir dans le regard des autres.

La plupart des femmes, une fois sorties de l'emprise de leur conjoint, se demandent comment elles ont pu faire pour rester dans cette relation. Cela leur fait vivre souvent beaucoup de culpabilité et joue dans leur estime d'elle-même. Faire la lumière sur l'ensemble des ressorts faisant en sorte que l'on est prise dans le piège de la violence conjugale est un besoin auquel nous répondons aussi.

Étant un organisme généraliste, nous référons parfois les femmes à des ressources plus spécialisées, notamment au niveau du stress post-traumatique, que plusieurs d'entre elles vivent. Notre collaboration avec des organismes partenaires, tel que l'IVAC, est à cet effet essentielle. Cela dit, notre approche, prenant en bonne partie en compte les déterminants sociaux, permet d'offrir une gamme complète de services, où les femmes peuvent analyser de façon large les mécanismes de leurs diverses oppressions en tant que femmes. La violence conjugale reste en effet une facette parmi d'autres de la violence faite aux femmes de façon plus générale.

Si chaque femme a un parcours différent, nous constatons cependant combien souvent chacune d'elle a vécu plusieurs formes de violences au cours de sa vie. Vivre sans violence n'est pas facile pour une femme. L'apprentissage de la tolérance à la violence, et cela parfois depuis le plus jeune âge, fait en sorte qu'arrivées à l'âge adulte, les femmes ont parfois du mal à reconnaître qu'elles sont victimes, un mot qu'elles n'aiment d'ailleurs souvent pas. Nous travaillons à ce niveau sur la dévictimisation, qui consiste en quelque sorte à déconstruire des apprentissages ayant des impacts sur plusieurs sphères de leur vie.

Finalement, quelques femmes, réalisant qu'elles vivent de la violence conjugale, dans le cadre de services à l'externe, décident de se séparer de leur conjoint, et il se peut que nous les accueillions à la maison d'hébergement.

Ces services, qui existent depuis 10 ans cette année, offrent une continuité, pour les femmes et leurs enfants. C'est dans cet état d'esprit qu'ils ont été mis sur pied et nous constatons combien ils sont utiles, surtout pour des femmes qui consultent dans un premier temps en n'étant pas sûres qu'elles vivent de la violence conjugale, puis sont hébergées chez nous ou dans une autre ressource, et continuent finalement à recevoir des services après leur séparation.

En 2015-2016, **116** services en personne ont été rendus à l'externe. Si les statistiques relatives aux types de violence font ressortir la violence psychologique comme majeure, presque un quart des femmes ayant consulté aux services externes ont été victimes de violence physique de la part de leur partenaire. Voir statistiques en Annexe.

Environ une femme sur quatre, ayant quitté leur partenaire, a consulté aux services externes, pour cette période de référence, relativement aux conséquences de la violence conjugale.

En 2015-2016, **nous avons accompagné 20 femmes**, qu'elles aient quitté leur partenaire ou aient été en réflexion par rapport à leur relation. Sur ces 20 femmes, **60 % avaient un rapport de police.**

Pour la moitié des femmes, la violence physique a été un motif de consultation initial aux services externes de Multi-Femmes. Nous tenons à souligner ici leur courage de parler de leur situation, alors que la violence conjugale est encore très taboue et suscite souvent beaucoup de honte et de culpabilité chez elles. Les services externes de Multi-Femmes travaillent en amont et en aval de l'hébergement, afin de permettre aux femmes de briser le silence, au-delà de la problématique de l'hébergement.

Nous observons, en analysant nos statistiques, que beaucoup de femmes de l'externe sont référées par la maison d'hébergement que nous appelons aussi « l'interne ». Notre service d'hébergement est une source essentielle de référence, même si, avec le temps, plusieurs ressources et organismes, qui commencent à nous connaître, nous réfèrent des femmes, dont ils soupçonnent qu'elles sont victimes de violence conjugale. Une forme de partenariat s'organise avec quelques ressources du milieu, partenariat qui gagne à s'élargir les prochaines années grâce à la sensibilisation que nous offrons sur la problématique.

Nos luttes pour un meilleur financement, notamment au cours des quinze dernières années, ont permis aux femmes victimes de violence conjugale de leur permettre de mieux s'affranchir de ce joug. Malheureusement, nous constatons que le travail est encore immense pour permettre aux québécoises de vivre avec moins de violence. Les services externes de Multi-Femmes participent à cette mission, et notre organisme, après plus de 38 ans de service, espère toujours faire la différence auprès des femmes et de leurs enfants qui nous demandent du soutien.

Services externes/suivi post-hébergement : Mère-enfant

Lorsque les mères et leurs enfants ne sont pas hébergés, nous les accompagnons grâce à deux volets :

1. Le service de suivi post-hébergement est un programme d'aide, ayant pour mission de soutenir les femmes et les enfants, suite à l'hébergement, pour stabiliser leur situation familiale, psycho-sociale et financière. Nous accompagnons aussi les femmes dans leurs démarches légales.
2. Le service de suivi à l'externe a pour but de venir en aide aux femmes et aux enfants, ayant subi, ou qui sont encore aux prises avec une situation de violence conjugale, mais qui ne font pas appel au service d'hébergement.

Selon leurs besoins, nous rencontrons les mères, et aussi les enfants.

Cette année, grâce à la mise en place d'un poste à mi-temps pour le volet mère-enfant, le service externe a accompagné 4 familles, dont 3 en post-hébergement. Ainsi, l'intervenante a rencontré 5 enfants de 3 à 8 ans et 1 adolescente de 15 ans.

Une grande partie de notre intervention vise à soutenir et à outiller les mères afin qu'elles puissent réinvestir leur rôle parental avec confiance. D'une part, grâce à la compréhension des conséquences de la violence conjugale sur les enfants et la relation mère-enfant plus globalement, et d'autre part, de leurs besoins.

Nous les accompagnons également dans leurs différentes démarches :

- Juridiques : demande de garde légale;
- Demande auprès de l'IVAC ;
- Cour civile et criminelle ;
- Chambre de la jeunesse, plus globalement en lien avec la DPJ.

Par ailleurs, une part importante de notre travail est d'intervenir directement sur les conséquences de la violence conjugale sur les enfants qui y sont exposés : sur les plans physique, psychologique, comportemental et social. Nous observons également les stratégies d'adaptation et de survie des jeunes exposés à la violence conjugale. Nous intervenons afin d'amoindrir leurs possibles conséquences sur le long terme.

Cette année, nous avons effectué 44 services en personne :

- 21 rencontres mères;
- 15 rencontres enfants;
- 2 consultations conjointes mère-enfant;
- 1 rencontre soutien dans les démarches;
- 5 accompagnements.

Nous avons également rendu 51 services au téléphone et par courriel en mère-enfant.



Activités de fin de semaine

Les travailleuses de fin de semaine organisent deux types d'activité durant l'année : celles dites « famille » où chaque femme accompagnée de ses enfants est invitée à participer, et celles dites « femme » où seul les femmes sont invitées à participer. Pour que cela soit possible, nous mettons en place des plages horaires de gardiennage.

Nous essayons de varier les d'activités, d'alterner entre celles des « femmes » et celles des « familles ». Il est important d'adapter les activités selon l'âge des enfants, les goûts et les intérêts des femmes.

Les activités sont aussi planifiées en fonction des saisons, des fêtes qui ponctuent l'année, et bien sûr de la météo. Nous profitons des installations de loisirs et de la programmation de lieux culturels tels que les parcs, les bibliothèques et centres culturels d'arrondissements, les musées, les festivals.

Il n'est pas toujours facile de réunir toute la maisonnée pour les activités mais nous usons d'imagination pour réunir un maximum de personnes.

Pour cette première année, nous avons organisé une trentaine d'activités :

1. Visite au Jardin botanique pour voir les papillons en liberté;
2. Participation au concours de la plus belle citrouille pour Halloween;
3. Spectacles aux Francofolies;
4. Histoires jeunesse à la bibliothèque;
5. Spectacles musicaux à la maison de la culture;
6. Confection de citrouilles en pâte à sel et des bonhommes en pain d'épices;
7. Décoration du sapin de Noël;
8. Participation à des ateliers d'éveil musical, plantation de fines herbes, jeux de société;
9. Activités culinaires;
10. Café rencontres;
11. Séances au cinéma;
12. Sorties au parc.



Sensibilisation et promotion

Le site internet

Le projet principal de cette année fut le site internet de Multi-Femmes et fut confié à l'intervenante en charge du volet sensibilisation et promotion. En effet, le site internet peut être vu comme un outil de promotion et de sensibilisation. Il nous permet à la fois d'expliquer qui nous sommes et notre mission, mais aussi de mettre à disposition des informations concernant la violence conjugale et tout ce qui s'y rattache : les conséquences de la violence conjugale, des scénarios de protection, ainsi que des références complémentaires.

Nous avons pris contact avec l'entreprise Cyberlog pour la création et l'hébergement de notre site internet. Pour le graphisme du site, Madame Anel Medina a accepté de retravailler avec nous. En 2011, elle avait réalisé notre nouveau logo.

Un comité de lecture, composé de trois travailleuses et de la coordonnatrice, a été créé pour réfléchir et prendre des décisions concernant la forme et le contenu du site.

Nous avons particulièrement veillé à la cohérence entre notre logo et l'image visuelle du site, porté une attention particulière pour les personnes ne maîtrisant pas forcément la langue française. Nous avons cherché à rendre le site dynamique et clair pour une navigation facile et agréable. Nous nous sommes efforcées de donner de l'information simple et pertinente, sans pour autant être exhaustive. Notre but est que le site informe les femmes sur la violence conjugale ou sur l'hébergement, tout en intéressant les professionnels à notre travail et à notre approche.

L'intervenante de sensibilisation et promotion a reçu une formation de la part de Cyberlog afin de pouvoir mettre en ligne le contenu du site et lui permettre de faire les changements nécessaires par la suite.

Le résultat final et la mise en ligne formelle du site auront lieu au début de l'année 2016-2017.



Financement

1. Subventions

- a. Notre subvention, versée par le CIUSSS (Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal), pour 2015-2016 s'est élevée à **730,120\$**, une hausse de 1% (7,229\$) par rapport au dernier exercice.
- b. Une somme de 2,911\$ nous a été octroyée, par le gouvernement fédéral via le programme Emploi-Été-Canada (EEC), pour l'embauche d'une étudiante pendant 6 semaines.

2. Dons et auto financement

- a. Nous avons reçu un total de 5,218 \$ en dons cette année, sans compter la nourriture reçue de la part de Moisson Montréal nous permettant de faire baisser notre note d'épicerie de façon substantielle. On peut facilement estimer que cette contribution de Moisson Montréal s'élève à près de 10,000\$.
- b. Il est à noter également que nous recevons un grand nombre de jouets pour les enfants et autres cadeaux pour les femmes tout au long de l'année, mais particulièrement lors de la fête de Noël organisée par la maison.

Multi-Femmes saisit ici l'occasion pour remercier chaleureusement tous les donateurs quel que soit le montant. Dans notre esprit il n'y a pas de petits dons puisque tous sont faits sous l'enseigne de la générosité et de la solidarité pour la lutte à la violence conjugale.

Principaux donateurs en biens matériels :

- Moisson Montréal
- Thé jouet - Tea Toy
- Shoebox project
- Monsieur Pierre Lafontaine

- c. Enfin, tel que le veut la tradition, nous désirons mentionner les noms des donateurs de 500\$ et plus :

• UNIFOR Canada via le Fonds de Justice sociale des Unifor	2,000 \$
• Association Marie-Reine, Carrefour Provincial Famille-Jeunesse	1,304 \$
• Caisse du Plateau Mont-Royal	500 \$

3. Exercice de l'équité salariale

L'équité salariale est le droit qu'ont les personnes qui occupent un emploi traditionnellement féminin (réceptionniste, coiffeuse, infirmière, etc.) d'obtenir un salaire égal aux personnes qui occupent un emploi traditionnellement masculin (mécanicien, concierge, etc.) équivalent. L'équité salariale va donc plus loin que le principe du « travail égal, salaire égal ». Il s'agit plutôt du principe « travail équivalent, salaire égal ».

L'analyse d'équité salariale est basée sur la reconnaissance de l'existence d'une discrimination systémique qui n'est ni explicite, ni volontaire, ni même consciente ou intentionnelle, mais qui relève le plus souvent d'un système de gestion fondé sur un certain nombre de présupposés et comprenant un ensemble de pratiques qui perpétuent une situation d'inégalités à l'égard des membres des groupes cibles.

Selon la loi, tous les employeurs dont l'entreprise compte une moyenne de 10 personnes salariées ou plus doivent réaliser un exercice d'équité salariale.

Tous les employeurs assujettis doivent effectuer un exercice de maintien tous les cinq ans, à partir du premier exercice d'équité salariale.

Cette année, Multi-Femmes a réalisé l'exercice de maintien en novembre 2015 et par la suite l'affichage en janvier et février 2016.



Vie associative et participative

1. Rencontres récurrentes

a. Co développement, 4 rencontres.

Groupe fermé, d'un maximum de 8 personnes, d'appui et de soutien à la gestion des directrices et coordonnatrices, des maisons membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement. Les maisons participantes proviennent des différentes régions du Québec.

b. Rencontres régionales, 3 rencontres

Quelques jours après les rencontres du conseil des régions du regroupement provincial des maisons d'hébergement, la déléguée régionale Nicole Richer de la Maison Secours aux femmes, réunit les maisons membres du regroupement de la région 06, afin de leur transmettre de l'information et de parler des enjeux politiques en vigueur.

c. Regroupement des maisons de l'île, 4 rencontres, plus l'AGA

Réunion des maisons de l'île de Montréal, membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement, de la Fédération des maisons d'hébergement, ainsi que les maisons indépendantes.

d. Table de concertation en violence conjugale de Montréal, 3 rencontres

Cette table réunit tous les acteurs qui travaillent auprès des victimes et auprès des agresseurs.

2. Participations de concertation

a. Assemblée générale et colloque annuel du Regroupement provincial des maisons d'hébergement, 3 jours à la ville de Montréal. Le sujet du colloque était « Les médias sociaux ».

b. Regroupement des organismes communautaires de Montréal, 1 rencontre

c. Colloque du CRI-VIFF, 2 jours

Sur les enjeux de l'intervention auprès des enfants exposés à la violence conjugale.

d. Atelier habitation Montréal, 4 rencontres

Rencontres d'exploration en vue de trouver des moyens d'amélioration des espaces physiques de Multi-Femmes.

3. Formations

a. Équipe

Multi-Femmes offre aux travailleuses la formation et le développement professionnel dont elles ont besoin. Cette année, les travailleuses ont bénéficié de deux formations :

- Droits des femmes, clinique juridique en 2015

- De la toile à l'étoile, démarche de victimisation et de dévictimisation

b. Équipe d'intervenantes auprès des femmes et auprès des enfants

Plusieurs rencontres d'accompagnement en intervention féministe, avec Diane Prud'homme, consultante.

c. Coordonnatrice

La coordonnatrice de Multi-Femmes a bénéficié d'une formation de 6 jours sur la gestion financière de base donnée par la Puce communautaire.

4. Actions de partenariat et politiques

- a.** Résolution à l'AGA de Multi-Femmes le 17 juin 2015, pour mandater l'équipe à participer à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire » appuyée par des photos prises le jour de l'assemblée.
- b.** Kiosque d'information lors de l'activité de la rentrée du communautaire, CDS-ASGP. Distribution de dépliants de Multi-Femmes à la communauté du Plateau Mont-Royal
- c.** Publipostage de 1150 cartes postales dans le cadre de la campagne *12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes*, du 25 novembre au 6 décembre 2015.

Cette année, trois objectifs fondaient les propositions d'actions de la campagne :

- Faire le constat de la situation des femmes dans la province et au pays ;
- Montrer que l'égalité de fait n'est toujours pas une réalité et qu'il faut donc continuer la lutte ;
- Commémorer la mémoire des victimes de Polytechnique.

5. Négociations

Négociation sans succès auprès d'Accès Montréal et de l'arrondissement du Plateau, afin d'obtenir des vignettes de stationnement de courtoisie.

6. Ressources humaines

a. Embauche de nouvelles remplaçantes

Afin d'élargir le nombre des travailleuses remplaçantes, le Comité de recrutement de Multi-Femmes a procédé à un affichage de postes, d'une sélection de CV et par la suite, de deux journées d'entrevues.

Nous comptons présentement 5 nouvelles travailleuses remplaçantes. Elles ont bénéficié de 4 journées de formation sur l'approche féministe et sur le fonctionnement pratique de Multi-Femmes.

b. Rencontres des travailleuses avec la coordonnatrice

3 rencontres avec la travailleuse responsable de la communication et de la sensibilisation

4 rencontres avec la travailleuse remplaçante aux services externes

2 rencontres avec une des travailleuses de nuit, afin de faire la planification de tâches pour chaque nuit de la semaine.

c. Embauche d'une nouvelle travailleuse de nuit

Suite au départ de la travailleuse de nuit du samedi, le Comité de recrutement a procédé à une nouvelle embauche.

d. Hommage à une militante et travailleuse de Multi-Femmes

Cette année nous avons eu à vivre la perte de Line Quirion, travailleuse et militante depuis 1981. En effet, Line a toujours maintenu le lien étroit avec Multi-Femmes jusqu'à son décès puisqu'elle est toujours demeurée membre.

Des travailleuses souhaitent lui témoigner leur appréciation :

« Line était une personne touchante et très sensible. Elle ne jugeait jamais les autres et était d'une bienveillance sincère. »

« Line a été une collègue formidable, toujours patiente, compréhensive et tolérante. Lorsqu'elle m'a formée aux tâches administratives, elle me rassurait en me disant que si je faisais des erreurs ce n'était pas grave, que Multi-Femmes était un milieu d'apprentissage. Dinosaur, comme elle se nommait, car elle était la plus ancienne travailleuse, était zen et positive. Multi-Femmes lui doit beaucoup, et les femmes et les enfants qu'elle a côtoyés tout autant. »

« J'ai connu Line moins longtemps que des collègues plus anciennes, mais je garde le souvenir d'une personne empathique, joyeuse et passionnée. »

« On peut dire que Line a toujours eu Multi-Femmes à cœur. Elle disait souvent que sa principale motivation était la défense des droits des femmes et leur bien-être dans la maison. C'est ce qu'elle a fait toutes années. De plus, elle a largement contribué à la transmission des savoirs de la maison, sous toutes les formes, à de nombreuses travailleuses. Je suis l'une d'elle et elle aura été un mentor inestimable pour moi. »

Conclusion

L'année 2015-2016 fut une année d'exploration, d'échanges et d'apprentissages. Ce fut l'année 1 de notre nouvelle structure organisationnelle. L'implantation de nouveaux quarts de travail, comme le travail de nuit et de fin de semaine, ont demandé beaucoup d'attention au niveau des moyens de communication, pour ne pas isoler ces travailleuses du reste de l'équipe.

Les femmes sont les plus grandes bénéficiaires de ces changements, puisqu'elles se sentent en sécurité avec une présence de nuit.

Nous sommes reconnaissantes pour toutes celles qui de près ou de loin ont participé à l'avancement du projet de société porté par Multi-Femmes depuis presque 40 ans.

Nous vous attendons en grand nombre pour contribuer à la réalisation de la fête des 40 ans de Multi-Femmes en 2017. C'est un rendez-vous !

Il existe autant de parcours de vie qu'il existe de femmes lorsqu'on est victime de violence conjugale.



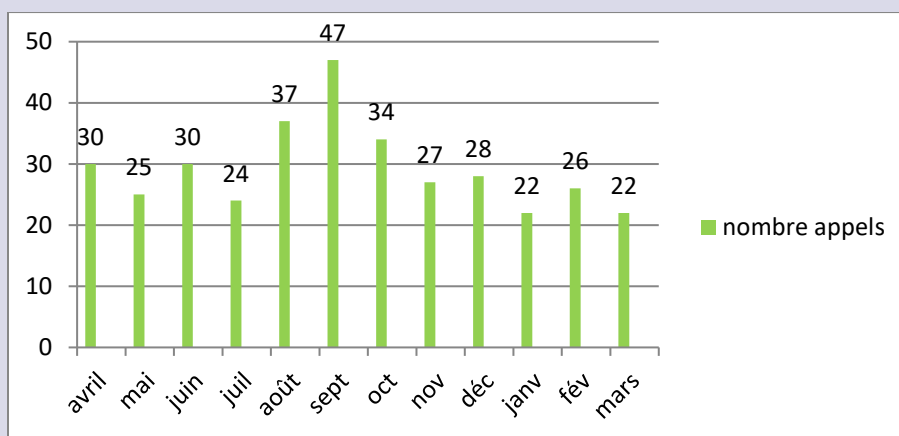
Annexe A - Statistiques 2015-2016

En bref, cette année :

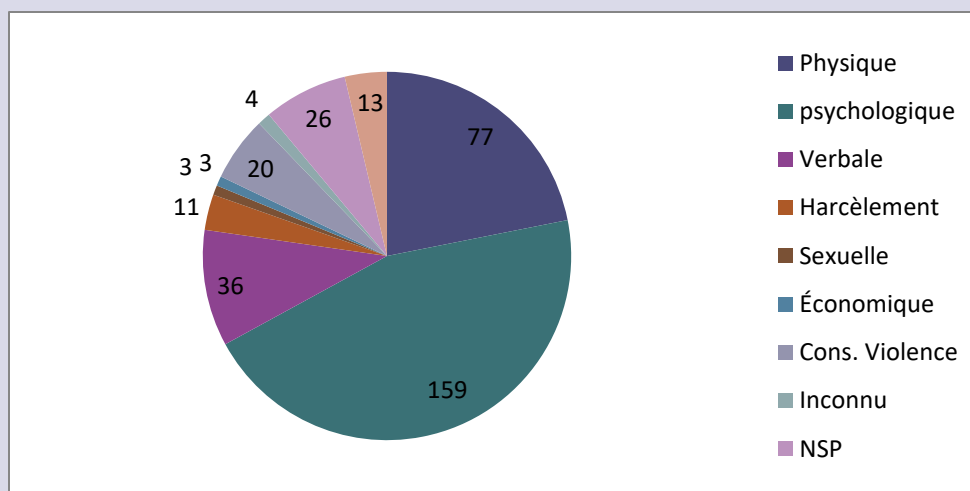
- **68** femmes et **66** enfants ont été admis, soit un total de **134** personnes.
- La durée moyenne de leur séjour a été de **31** jours.
- **490** appels téléphoniques ont été reçus à Multi-Femmes.
- Le taux d'occupation a été de **84 %**.

Consultations téléphoniques à l'interne :

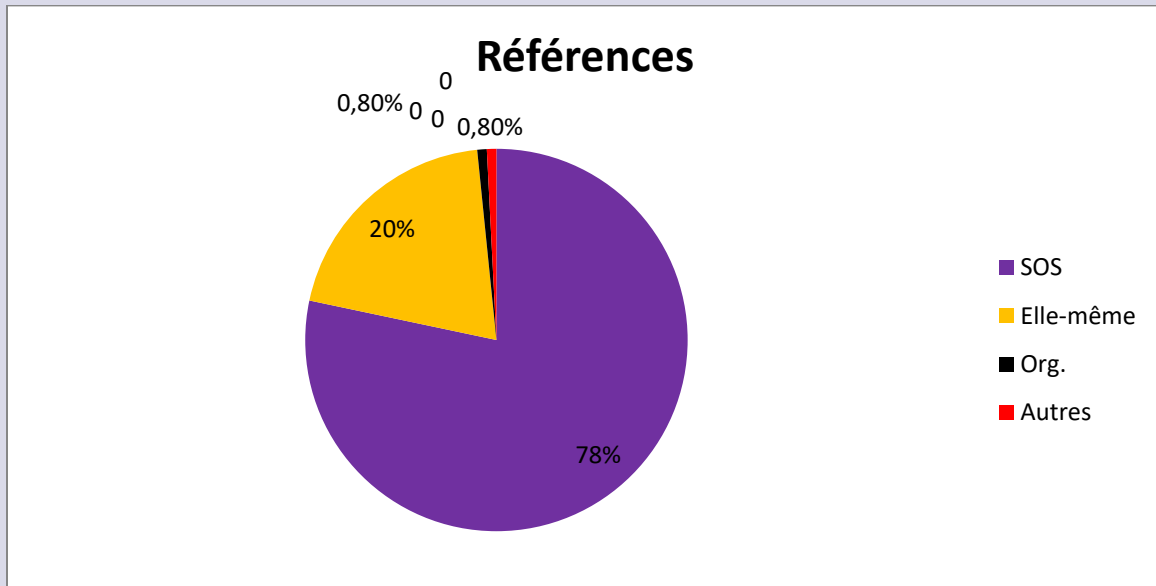
Elles ont été au nombre de 352.



Motifs de violence des consultations téléphoniques

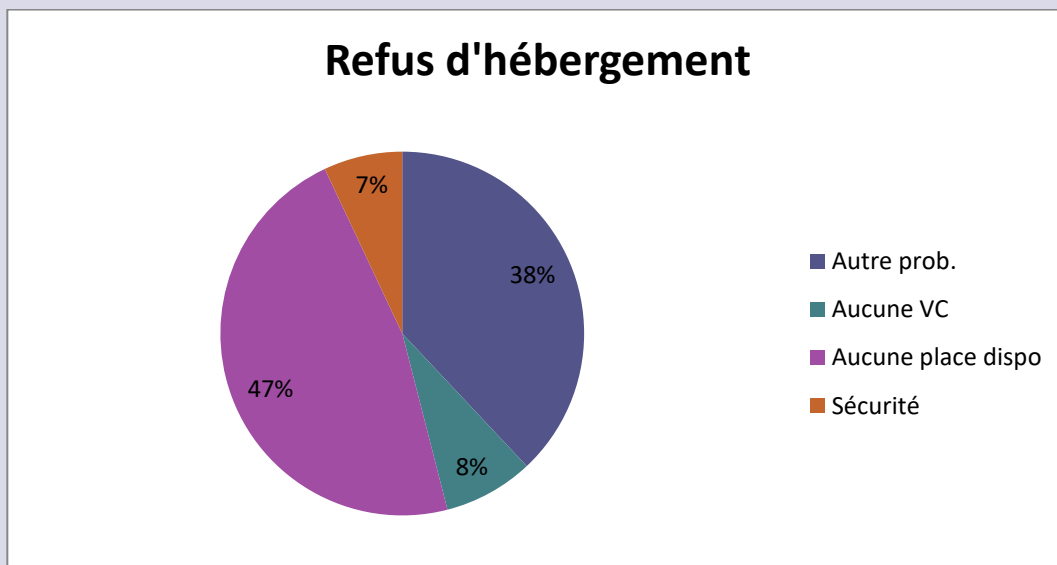


Sources de référence des consultations téléphoniques

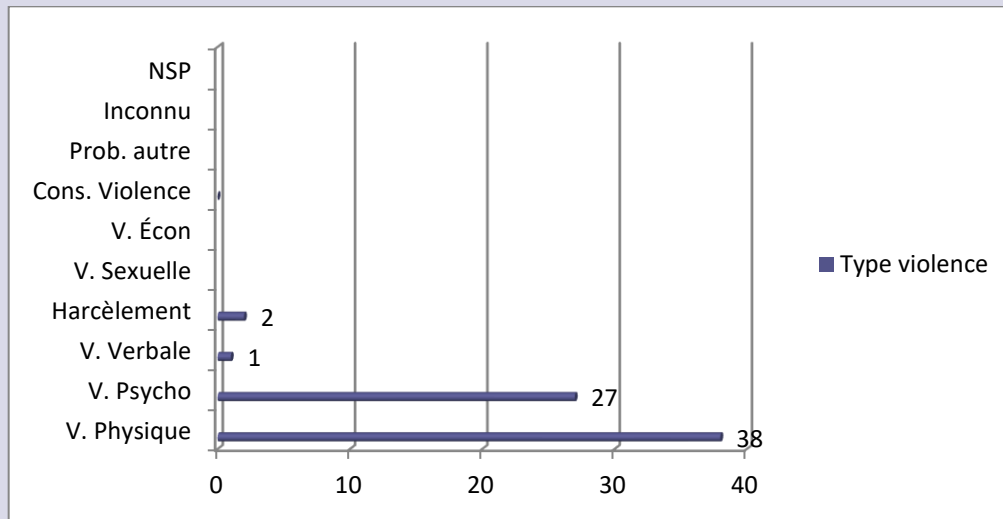


Demandes d'hébergement

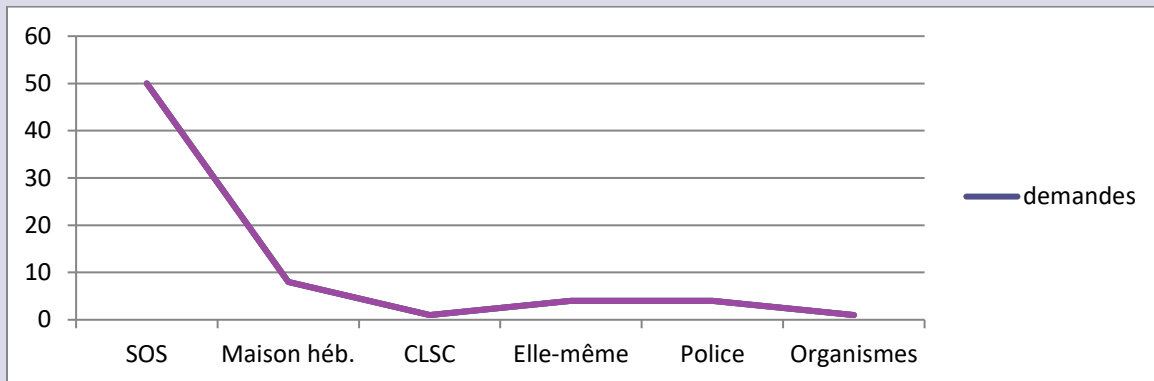
Nous avons reçu **192** demandes d'admission en maison d'hébergement : **68** ont été acceptées et **124** ont été refusées.



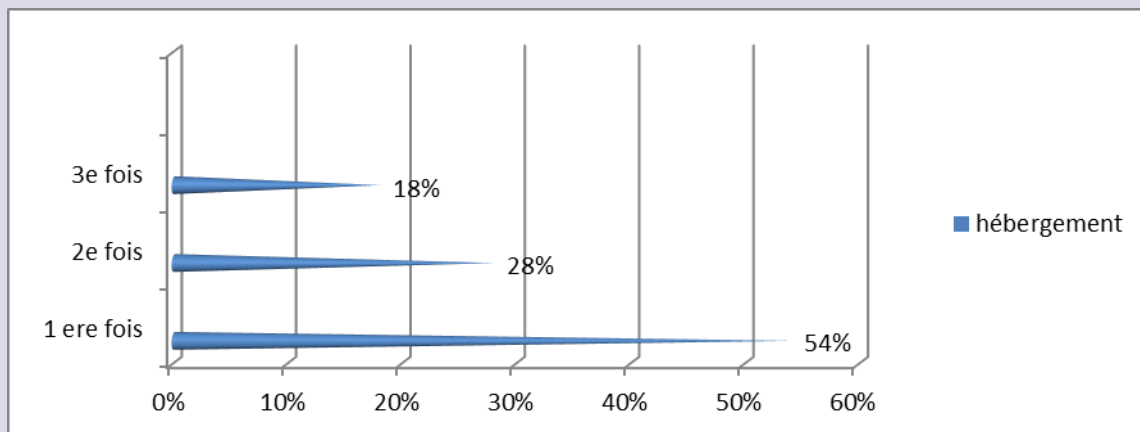
Violence prédominante lors des demandes d'hébergement



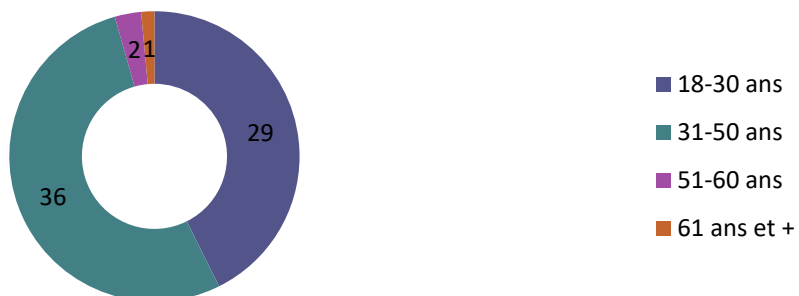
Sources de référence lors de la demande d'hébergement



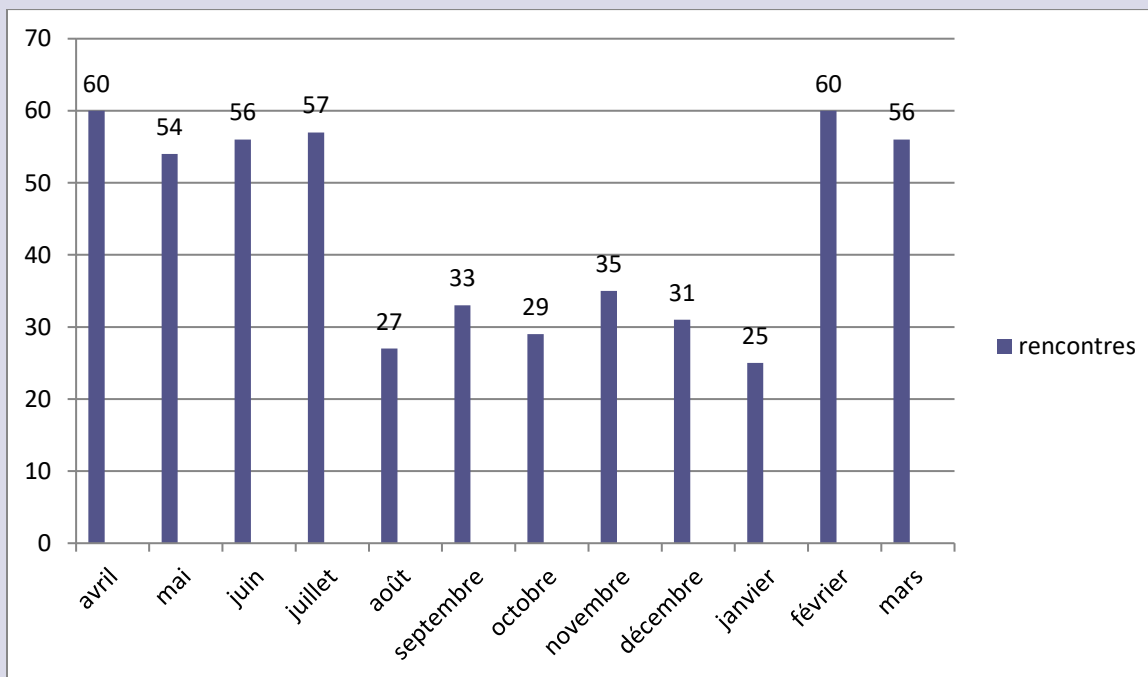
Nombre d'hébergement



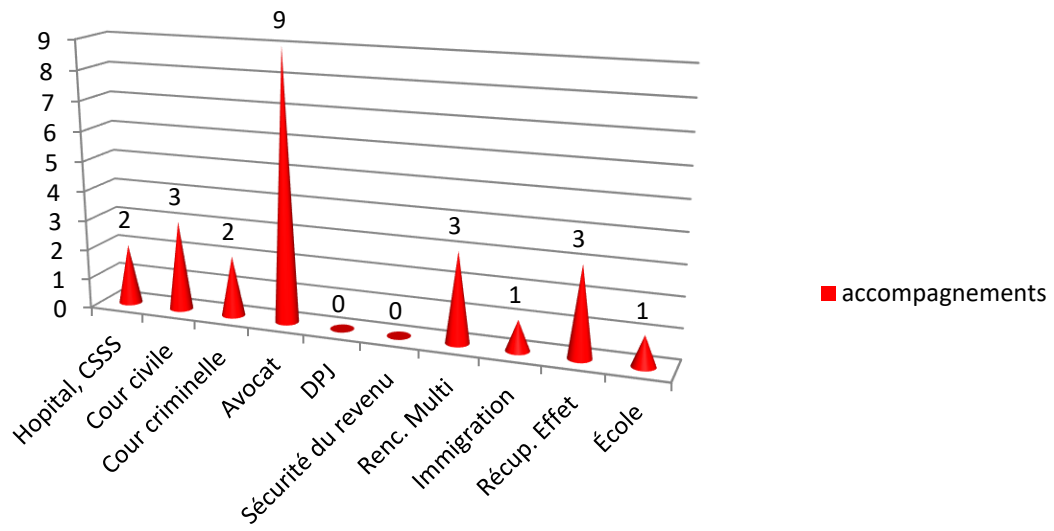
Âge des femmes hébergées



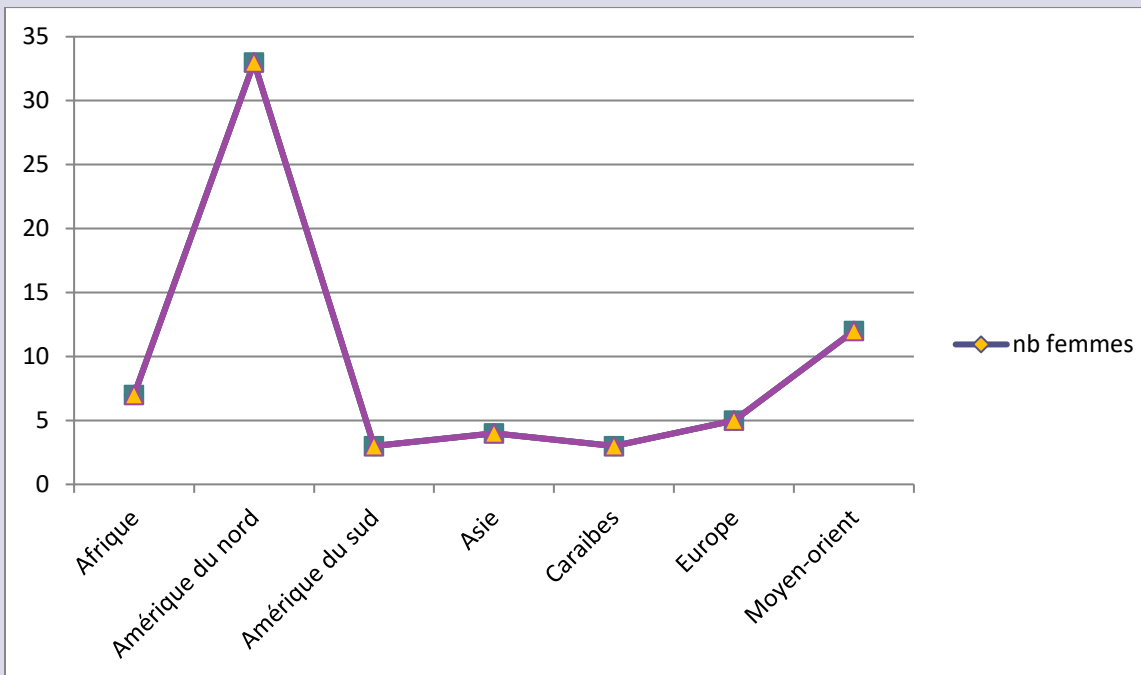
Rencontres individuelles et accompagnements auprès des femmes



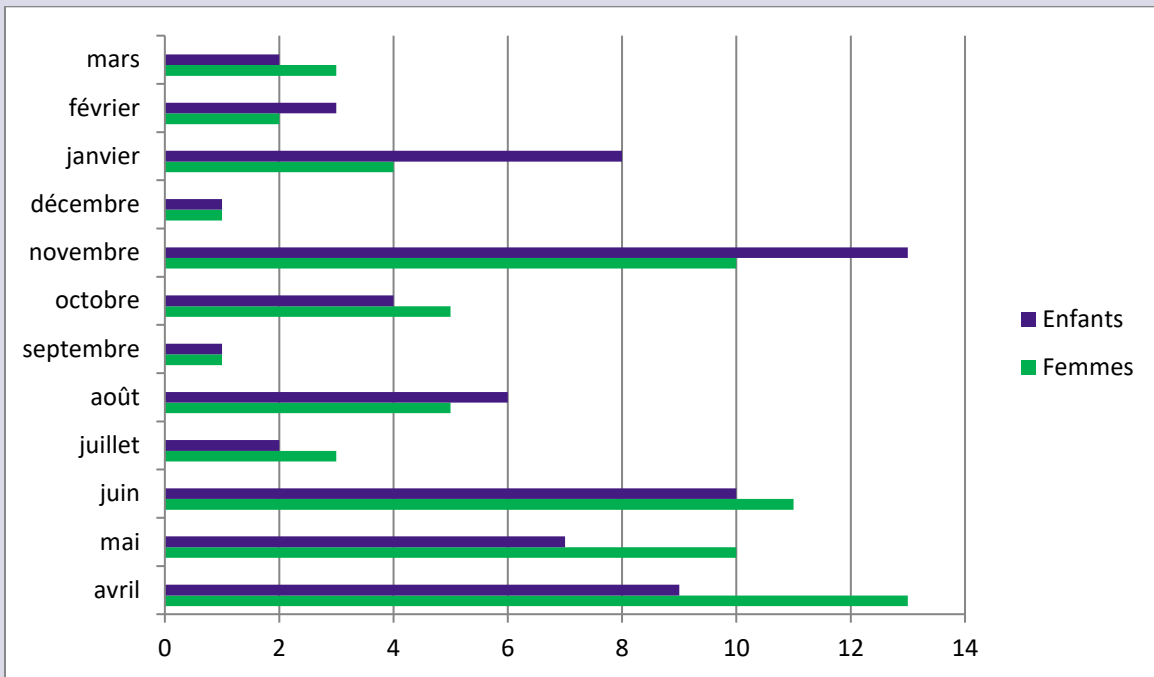
Accompagnements



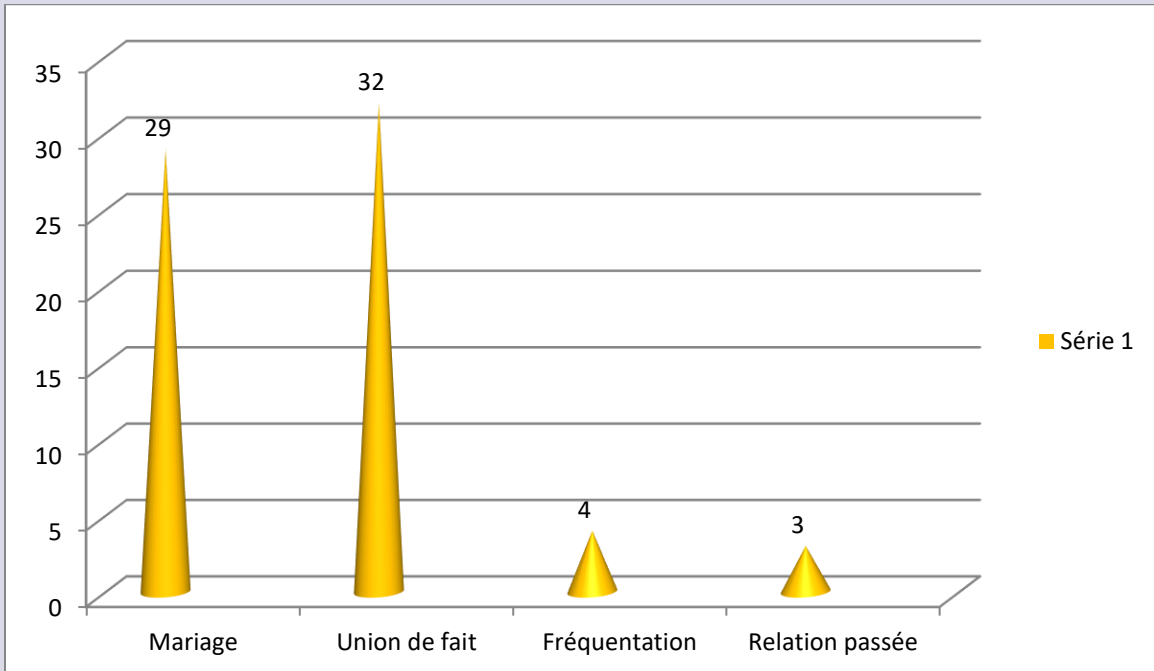
Origine des femmes admises



Demands d'hébergement acceptées par mois



Lien avec le conjoint violent



Annexe B - Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques, principales constatations

Faits saillants

La violence entre partenaires intimes¹ et la violence conjugale sont systématiquement les formes de violence les plus courantes faites aux femmes au Canada.

En 2011, selon les données policières, les victimes de violence entre partenaires intimes étaient des femmes huit fois sur dix. Il ressort clairement des données policières et des données auto déclarées que les femmes sont plus vulnérables à la violence d'un conjoint ou d'un partenaire amoureux. En effet, leur risque était près de quatre fois plus élevé que celui des hommes.

Au Canada, les coûts liés à la violence conjugale envers les femmes se chiffraient à près de cinq milliards de dollars par année.

Fréquence et gravité

Selon les données auto déclarées sur la victimisation, 6 % des Canadiennes ont été victimes de violence conjugale au cours des cinq années précédentes, soit le même pourcentage que les hommes.

Toutefois, ces mêmes données révèlent également que les femmes subissent des formes plus graves de violence conjugale. En 2009, leur risque d'être agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées à l'aide d'une arme était plus de trois fois supérieure à celui couru par les hommes. Elles étaient aussi beaucoup plus nombreuses à faire l'objet de violence conjugale chronique. Plus de la moitié des femmes ayant été victimes ont fait état d'incidents multiples, comparativement à un peu plus du tiers des victimes masculines.

La violence entre partenaires intimes peut prendre plusieurs formes. Selon les données de source policière, les voies de fait en constituent la forme la plus fréquemment infligée aux femmes (73 %). Si les pourcentages sont comparables pour les deux sexes, chez 11 % des victimes de sexe féminin, les voies de fait subies étaient graves ou armées. Tant pour les hommes que les femmes, cette violence est plus souvent le fait d'un ou d'une partenaire amoureux, plutôt qu'un conjoint ou une conjointe. En 2011, au moins 631 femmes pour 100 000 personnes non mariées ont été victimes de violence amoureuse (données déclarées par la police), un taux de 60 % supérieur au taux de violence conjugale.

L'homicide d'une ou un partenaire intime constitue la forme la plus grave de violence entre partenaires intimes. Selon les données déclarées par la police, 81 femmes et 13 hommes en ont été victimes au Canada en 2011.

La tendance en matière d'homicides de partenaires intimes peut renseigner sur l'évolution de la violence entre partenaires intimes. Malgré la hausse observée en 2010-2011, le nombre de

femmes tuées par un partenaire intime a diminué dans l'ensemble : en effet, le taux est de 15 % inférieur à celui qui a été enregistré il y a dix ans. Cette baisse concerne tant les homicides conjugaux que ceux contre des partenaires amoureux.

Les données déclarées par la police révèlent également une baisse des taux de tentatives de meurtre et de voies de fait entre 2009 et 2011.

En revanche, d'autres formes de violence entre partenaires intimes ont gagné du terrain selon les données policières. C'est notamment le cas des agressions sexuelles. En 2011, la probabilité qu'une femme soit victime d'une agression sexuelle aux mains d'un partenaire intime était de 11 % plus élevée qu'en 2009.

Une part importante des actes de violence à l'égard des femmes sont commis par des partenaires intimes. Il n'est donc pas étonnant de constater des variations régionales semblables pour les deux. Parmi les provinces, le Manitoba et la Saskatchewan ont enregistré les taux les plus élevés de violence entre partenaires intimes, tandis que l'Ontario et le Québec ont affiché les plus faibles. Les taux dans les territoires suivent une courbe similaire aux taux de violence en général. C'est au Nunavut que le taux est le plus élevé (7 772 victimes pour 100 000 habitants).

Le caractère récurrent des actes de violence est un signe de la gravité de la violence conjugale. D'après l'Enquête sur les homicides de 2011, entre 2001 et 2011, pour environ 60 % des homicides conjugaux contre des femmes (six sur dix), il existait des antécédents de violence familiale impliquant la victime et l'accusé.

Cette forme de violence a d'importantes répercussions sur les enfants, qui risquent d'en être témoins ou de subir un préjudice direct. Près de 60 % des mères ayant été victimes (six sur dix) de violence conjugale ont indiqué que leurs enfants avaient vu ou entendu les actes de violence perpétrés contre elles.

Facteurs de risque

Selon les données déclarées par la police, les femmes sont, de manière générale, plus souvent victimes d'actes de violence aux mains de partenaires intimes que de toute autre personne. Cependant, les femmes ne courent pas toutes le même risque.

Les jeunes femmes sont plus vulnérables à la violence d'un partenaire amoureux que les femmes plus âgées. Les femmes de 25 à 34 ans sont les plus à risque selon les données déclarées par la police. En revanche, c'est chez les femmes de 35 à 44 ans que le taux d'homicide par une ou un partenaire est le plus élevé. Les jeunes femmes de 15 à 24 ans sont, quant à elles, les plus vulnérables à une forme bien précise de violence amoureuse : la violence sexuelle.

Le fait d'être jeune constitue également un facteur de risque important chez les femmes victimes de violence conjugale (données auto déclarées). D'après l'Enquête sociale générale (ESG) de 2009, les femmes de 15 à 34 ans en couple ou l'ayant été étaient environ deux à trois fois plus susceptibles que les femmes plus âgées d'avoir été victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédents.

De même, les femmes âgées de 15 à 24 ans risquaient le plus d'être victimes d'homicide conjugal (18,8 homicide conjugal pour un million de femmes dans ce groupe d'âge). Selon les données de l'Enquête sur les homicides, c'est chez les femmes légalement séparées que le taux d'homicide conjugal est le plus élevé. Au cours des cinq années précédentes, les homicides contre une ex-conjointe avaient été six fois plus nombreux que les homicides contre une conjointe actuelle.

La vulnérabilité générale des femmes autochtones à la violence s'étend aux homicides; en effet, elles sont représentées de façon disproportionnée parmi les victimes d'homicide. À titre d'exemple, elles comptent pour au moins 11 % des victimes d'homicide par un partenaire amoureux.

Les lesbiennes et les bisexuelles qui s'affichent comme telles comptent aussi parmi les plus vulnérables. En effet, elles déclarent des taux de victimisation par une conjointe ou ex-conjointe trois fois plus élevés que les hétérosexuelles.

Le taux de violence conjugale subie par les femmes ayant des limitations d'activités (attribuables à une condition physique ou mentale) est près de deux fois plus élevé.

Conséquences

Quatre fois sur dix, les femmes victimes de violence conjugale au cours des 12 mois précédents avaient subi des blessures physiques. C'est presque le double de la proportion chez les victimes de sexe masculin. Dans l'ensemble, les femmes sont trois fois plus susceptibles que les hommes de voir leurs activités quotidiennes perturbées et près de sept fois plus susceptibles de craindre pour leur vie après avoir été victimes de violence conjugale.

En ce qui concerne le bien-être affectif et la santé mentale, les femmes victimes de violence conjugale sont sept fois plus susceptibles que les hommes victimes d'avoir peur, trois fois plus susceptibles de souffrir de dépression ou d'anxiété et deux fois plus susceptibles de ressentir de la colère.

En plus d'entraîner les conséquences susmentionnées, la violence conjugale a des coûts économiques et financiers plus importants pour la société. Dans l'ensemble, ces coûts (toutes catégories confondues, y compris les coûts tangibles et intangibles, comme l'incidence sur la productivité au travail) sont plus élevés quand la violence vise les femmes que lorsqu'elle vise les hommes. Selon une étude, les répercussions économiques de la violence conjugale envers les femmes se chiffraient à 4,8 milliards de dollars sur une période d'un an (2009).ⁱ

Interventions

Selon les données auto déclarées, moins du tiers (30 %) des femmes victimes de violence conjugale ont signalé l'incident à la police (par rapport à 36 % en 2004). Certains actes de violence conjugale sont plus susceptibles d'être signalés à la police. C'est le cas notamment des incidents où la femme a été battue, étranglée ou agressée à l'aide d'une arme (taux de signalement de 60 %).

Soixante-neuf pour cent des femmes victimes de violence qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont dit avoir géré la situation autrement ou ont indiqué qu'il s'agissait d'un problème personnel. Même si les raisons invoquées par les hommes et les femmes étaient semblables, ces dernières étaient tout de même six fois plus susceptibles que les hommes de déclarer que l'incident n'avait pas été signalé parce qu'elles avaient peur de leur conjoint, et près de deux fois plus susceptibles d'indiquer qu'elles ne voulaient pas que quelqu'un d'autre soit au courant de l'affaire.

En 2009, 15 % des femmes victimes de violence conjugale ont obtenu une ordonnance restrictive ou préventive contre leur conjoint. Le tiers de ces femmes ont affirmé que les conditions de l'ordonnance n'avaient pas été respectées.

Les femmes se sont également tournées vers des sources de soutien autres que la police. Le quart des femmes victimes de violence conjugale ont fait appel au réseau officiel de services sociaux (counseling, psychothérapie, lignes d'écoute téléphonique, centres communautaires et refuges). D'après l'Enquête sur les maisons d'hébergement, 4 645 femmes habitaient dans un refuge au Canada le jour de l'instantané (15 avril 2010). La plupart d'entre elles fuyaient une situation de violence.

i La violence entre partenaires intimes s'entend de la violence commise par des personnes mariées, séparées ou divorcées, des conjoints et conjointes de fait (soient-ils de même sexe ou de sexe opposé), des partenaires amoureux et d'autres partenaires intimes. Dans le rapport *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques*, ce terme est employé dans le contexte des données déclarées par la police. Les données auto déclarées sur la victimisation se limitent quant à elles à la violence conjugale, puisque l'ESG comporte un module spécial sur cette forme de violence et recueille uniquement les données sur les incidents de violence entre partenaires amoureux dans le cadre de la section de l'enquête portant sur la victimisation en général. La violence conjugale s'entend ici des actes de violence commis par une conjointe ou un conjoint, par mariage ou union de fait, présent ou passé.

¹ Voir Zhang et coll., *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, ministère de la Justice Canada, 2013.

Produit en collaboration avec le Forum fédéral-provincial-territorial (FPT) des ministres responsables de la condition féminine

